

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 11 SEPTEMBRE 2013 à 18 heures 30 à la Mairie de Villerest

PRESENTS : Jean-Louis DAVID Président, Gilles DUPIN et Bernard VIGNAND Vice-présidents, Michel BERNARD, Bernard BISSUEL, Bernard CHABERT, Michel DARMET, Dominique DEMARE, Françoise DESSALE, Yves LIONARD, Sébastien PARDON, Régine RAJOT, André ROCHE, Serge TAMAIN

Absents avec excuse : Philippe BENEDETTI donne pouvoir à Jean-Louis DAVID
Mireille BRUNELIN donne pouvoir à Gilles DUPIN
Coralie GAY donne pouvoir à Françoise DESSALE
Blanche LAMOTTE donne pouvoir à Régine RAJOT
Bernard RONDARD donne pouvoir à Michel BERNARD

Absents sans excuse : Marc JOLIVET, Daniel PEPIN

Le compte rendu du précédent Conseil Syndical n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président souhaite modifier l'ordre du jour et débiter ce conseil par un débat sur l'avenir du Syndicat, à la demande de la Commune de St Georges de Baroille, et la modification éventuelle des statuts.

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs mois, le bureau porte une réflexion sur l'orientation future du Syndicat suite à la fin de la réalisation des sentiers.

De plus, avec le départ d'un agent technique à Roannais Agglomération, les 3 agents à 28 heures hebdomadaires demandent une augmentation de temps de travail à 35 heures.

Pour accéder à cette demande, le Syndicat envisage de proposer aux communes adhérentes de faire appel à ces agents par convention de mise à disposition.

Monsieur le Président rappelle également que lors de la création du Syndicat, une dotation a été attribuée aux communes, calculée par rapport aux centrales nucléaires. Le Syndicat est financé par le reversement de 20 % maximum de cette dotation.

Enfin, l'intérêt de la création d'un tel syndicat était d'exercer une compétence commune, le tourisme, avec notamment l'entretien des berges immédiates de la Loire, sur un territoire très vaste.

Monsieur Dominique DEMARE précise que la compétence tourisme est commune à beaucoup de collectivités. Et le Syndicat a beaucoup moins de sites touristiques depuis la vente du petit train, du golf de Champlong, du camping... Alors pourquoi ne pas intégrer la compétence du syndicat dans chaque communauté de communes ou d'agglomération.

Monsieur Michel BERNARD intervient. La compétence tourisme est tenu par plusieurs collectivités, mais le territoire a une vocation de plus en plus touristique et cherche à développer le tourisme notamment autour du fleuve Loire.

Les différents projets, sur Villerest, la COPLER et Val d'Aix et Isable par exemple, concernent des sports nautiques différents. Il y a donc complémentarité entre les projets, pas doublon.

De plus, si les Communauté de Communes et d'Agglomération récupèrent les compétences, il y aura seulement un transfert de charge, pas d'économie. Et l'entretien des berges de la Loire, qui est la compétence première du Syndicat, ne sera plus effectué uniformément, ce qui pourrait créer des problèmes pour les touristes et donc faire circuler une mauvaise publicité pour la Région.

Monsieur Bernard BISSUEL ajoute que le Syndicat a créé une unité des Communes sur le projet des sentiers, qui a débouché sur la création d'un produit de qualité. Il serait préjudiciable au tourisme de la Région Roannaise de perdre une telle unité.

Monsieur Jean-Louis DAVID propose un tour de table pour décider de la suite à donner à la réflexion sur les statuts. Il rappelle cependant que les revenus des centrales reversés aux Communes représentent environ 400 000 € sur tout le territoire, la perte de cette aide serait très dommageable pour toute la Région.

La question est donc posée : Le Conseil doit-il continuer à travailler sur l'avenir du Syndicat ou va-t-on vers une dissolution ?

L'ensemble du conseil s'accorde sur le principe de continuer à travailler sur l'avenir du Syndicat. Des actions autour des sentiers peuvent être menées, un travail avec les hébergeurs pourrait être envisagé dans l'avenir.

En ce qui concerne les statuts, Monsieur Dominique DEMARE souhaite qu'il n'y ait pas trop de changements d'effectués avant les élections de mars.

[Départ de Michel BERNARD à 19h25]

En ce qui concerne la réflexion sur la mise à disposition du personnel technique aux communes riveraines, le conseil demande à ce que les dispositions financières soient bien précisées et que cela reste dans les compétences du Syndicat. Par exemple avec l'entretien de sentiers qui n'appartiennent pas au Syndicat.

Actualisation du taux de contribution des Collectivités :

Comme chaque année, il convient de voter un taux pour appeler les contributions des Collectivités.

Afin d'équilibrer le budget, Monsieur le Président propose de voter un taux de 17 %.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical avec 18 voix pour et une abstention :

- ***Approuve le taux de 17 % de participation des communes pour l'année 2013***

Titularisation de Lucie VALFORT, secrétaire

Lucie VALFORT, secrétaire, a été nommée stagiaire au 03 novembre 2012. Après une période de 1 an et ayant donné entière satisfaction durant son stage, Lucie VALFORT est titularisée à compter du 03 novembre 2013 au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Achat d'un véhicule : choix du fournisseur

Une consultation a été lancée afin de remplacer le Renault Trafic.

5 offres ont été reçues. Après ouverture des plis, il apparaît que l'offre la plus avantageuse vient de l'entreprise LAGOUTTE pour un Citroën Berlingo pour un montant de 16 158 € TTC.

De plus, La Commune de Balbigny se propose d'acquérir le Trafic pour 4 000 € après remise à niveau.

Monsieur le Président propose donc au Conseil l'achat du Citroën Berlingo à l'entreprise LAGOUTTE et la vente du Trafic à la Commune de Balbigny.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- ***Approuve l'achat du Citroën Berlingo à l'entreprise LAGOUTTE pour un montant de 16 158 € TTC ;***
- ***Approuve la vente du Renault Trafic à la Commune de Balbigny pour un montant de 4 000 € ;***
- ***Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs.***

Décision Modificative n°2

Lors du vote du Budget Primitif, une erreur a été faite dans l'imputation des amortissements entraînant un déséquilibre. La Trésorerie nous demande de le rectifier.

Monsieur le Président propose de voter une décision modificative comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| Compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) | - 1 495.35 € |
| Compte 6811 - Dotations aux amortissements | + 1 495.35 € |

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- ***Approuve la Décision Modificative n°2***

De plus, la Trésorerie nous demande de rectifier l'affectation du résultat de la section d'investissement qui est de 182 635.80 € et non de 103 179.40 €.

Une délibération doit donc être prise pour annuler et remplacer la délibération n°2013/03 sur l'affectation du résultat.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- ***Approuve l'annulation de la délibération n°2013/03***
- ***Affecte en tant que résultat d'investissement 2012 la somme de 182 635.80 € au Budget Primitif 2013***

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention de l'AAPPMA pour l'organisation du 5^{ème} Open de pêche de Villerest :

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) organise cette année le 5^{ème} Open de Villerest, concours de pêche des carnassiers en bateau.

Afin de pouvoir assurer la réussite de cette manifestation, l'AAPPMA demande au Syndicat de bien vouloir lui attribuer une subvention.

Monsieur le Président rappelle que cette association est très active dans la protection du milieu aquatique et cette manifestation représente un atout pour le développement du tourisme pêche sur le territoire.

Il propose donc de leur attribuer une subvention de 500 €, cette même somme avait déjà été attribuée pour les compétitions de 2010 et 2011.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- *Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'AAPPMA pour l'organisation du 5^{ème} Open de pêche à Villerest ;*

[Départ de André ROCHE à 19h50]

- **Mise à l'eau de Dancé :** la Commune de Dancé demande à ce que le Syndicat fasse faire des travaux sur la mise, le terrain étant très abîmé. Un devis sera apporté par la Commune de Dancé.

Monsieur le Président propose au Conseil de voter la réalisation de ces travaux.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- *Approuve la réalisation de travaux sur la mise à l'eau de Dancé ;*
 - *Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.*
- **Zodiac :** Suite à la réception du Zodiac, le Syndicat a du faire venir un expert pour vérifier la mise en conformité de l'embarcation. Plusieurs points sont à revoir pour pouvoir le mettre en circulation.
- **Délégué SAGE :** Monsieur le Président fait part au Conseil d'une demande émanant du SAGE : en vue de l'élection renouvelant les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, la Roannaise de l'Eau souhaite obtenir un siège. Or, seul le désistement d'un autre organisme le permettrait. Il est donc demandé au Syndicat s'il serait prêt à laisser son siège au profit de Roannaise de l'Eau.
Monsieur LYONARD, actuel représentant du Syndicat au SAGE, fait part de son désaccord. En effet, le Syndicat représente un plan d'eau important par rapport à d'autres organismes membres de cette commission.

Le Conseil décide donc de ne pas se retirer de la CLE du SAGE au profit de la Roannaise de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.